

LA TRANSFORMATION DU MINISTÈRE DES
TRAVAUX PUBLICS EN UNE SOCIÉTÉ
DE LA COURONNE

Motion n° 371—M. Gilbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études que le gouvernement du Canada a entreprises au sujet de l'opportunité de faire du ministère des Travaux publics une société de la Couronne.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, toutes les études sur le sujet sont confidentielles et elles servent à des fins internes seulement. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Gilbert: Au lieu de «reportée à l'ordre du jour», je dirai seulement «reportée».

L'hon. M. Macdonald: Renvoi à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LE RAPPORT DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL
SUR L'APPAREIL FISCAL

Motion n° 373—M. Saltsman:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du rapport que le comité fédéral-provincial sur l'appareil fiscal a présenté les 16 et 17 février 1970 à la Conférence fédérale-provinciale.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déposé le rapport demandé, le 18 février 1970, sous la forme du document parlementaire 5/5. Dans ce cas, le député accepterait-il de retirer sa motion?

M. Saltsman: D'accord.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PARC SOUS-MARIN EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Motion n° 386—M. Barnett:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de faisabilité concernant la création d'un parc sous-marin dans le détroit de Georgie (C.-B.), conformément à la déclaration du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien consignée à la page 3569 du Hansard du 13 février 1970.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé au député et lui ai fait savoir que la version anglaise du compte rendu du 13 février a

signalé par erreur que d'après le ministre, son ministère aurait entrepris une étude de faisabilité. De fait, le ministre a déclaré, et la version française du compte rendu de ce jour-là le mentionne très clairement, que le ministère étudiait la question. Aucune étude de faisabilité n'a été entreprise. Dans les circonstances, je crois comprendre que le député est disposé à retirer sa motion.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je retirerai volontiers la motion et, lorsque mes espions me diront que cette étude a été entreprise, je reviendrai à la tâche.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'ai rappelé au ministre des Finances que, le 17 décembre, j'ai demandé que soit donné un ordre de la Chambre en vue de la production de copies de l'ensemble des lettres, communications, observations, mémoires, exposés, pétitions, protestations, griefs et autres documents reçus par le gouvernement du Canada au sujet du Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale. J'aurais cru qu'il était facile de donner suite à cette motion. Puis-je demander au ministre des Finances où en sont actuellement les choses?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'ai vérifié la situation et une réponse sera donnée à mon honorable ami. Serait-il prêt à assumer les frais de la reproduction de ces milliers de documents?

QUESTIONS ORALES

LA FISCALITÉ

LE LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE—
LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD
CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances si son ministère ou un autre organisme du gouvernement s'est entretenu avec les États-Unis sur l'accord fiscal actuel entre les deux pays en vue d'aviser aux changements qu'exigeraient les États-Unis si les propositions contenues dans le Livre blanc étaient entérinées.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'entretiens sur ces propositions parce qu'elles n'ont pas force de loi, et nous ne savons pas les-